



D20250303

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

SUBVENTION A L'ECOLE POUR L'ACQUISITION DE JEUX DE SOCIETE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 17 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept mars, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, CRES Sébastien, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, LEBLOND Nadège, PLUQUET LEROND Amandine, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : BAISSADE Matthieu, DURAND Bruno, DURAND Céline, KUSOSKY Virginie (procuration à Serge SEMENOFF), MARTIN Charlotte, MEJEAN Gilles,

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'école de Pompignan afin de participer au financement d'un projet d'acquisition de jeux de société.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer un subventionnement du projet à hauteur de 400€ par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 400€.

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 18 mars 2025
Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr